

PROCÈS-VERBAL de la quarante-neuvième (49<sup>e</sup>) assemblée générale annuelle de l'Ordre des denturologistes du Québec, tenue samedi le 29 septembre 2023 à 14 h, à la salle Everest de l'Hôtel Impéria situé au 1550, boul. de Montarville à Boucherville, dûment convoquée par le président, Monsieur Raymond Lagacé, d.d.

### **Ordre du jour amendé**

- 1.00** Ouverture
- 2.00** Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3.00** Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière assemblée générale régulière du 24/09/22
- 4.00** Présentation du président des activités de l'Ordre pour l'exercice financier 2022–2023 et du projet de rapport annuel
- 5.00** Présentation des états financiers audités pour l'année se terminant au 31/03/23
- 6.00** Nomination des vérificateurs comptables pour l'année se terminant au 31/03/24
- 7.00** Projet de résolution sur la cotisation 2024-2025
  - 7.1 Rapport de la 1<sup>re</sup> consultation aux membres
  - 7.2 Commentaires des membres à l'assemblée
- 8.00** Adoption des honoraires des administrateurs
- 9.00** Adoption du salaire du président
- 10.00** Cotisation spéciale
- 11.00** Affaires nouvelles
- 12.00** Clôture

Le quorum étant atteint, l'assemblée est donc régulièrement constituée.

#### **1.00 Ouverture**

Le président, M. Raymond Lagacé, d.d., ouvre l'assemblée à 14 h 07.

Il demande aux membres s'ils acceptent que Mme Sylvie Grothé agisse en tant que secrétaire d'assemblée pour la prise de notes de l'AGA. Personne ne s'y oppose.

De plus, il demande aux administrateurs de se présenter.

#### **2.00 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

La directrice générale et secrétaire, Mme Sonia Brochu, fait la lecture de l'ordre du jour (amendé).

**G23-471** M. Érik Furois, d.d., appuyé de M. Jean-Sébastien Sirois, d.d., propose l'adoption de l'ordre du jour amendé tel que lu.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

**3.00 Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière assemblée générale régulière du 24/09/22**

Compte tenu que tous les membres ont reçu, antérieurement, une copie du procès-verbal de la dernière assemblée générale régulière du 24/09/22,

**G23-472** M. Mario Belhumeur, d.d., appuyé de Mme Annie Ouellet, d.d., propose l'adoption du procès-verbal de la dernière assemblée générale régulière du 24/09/22 tel que déposé.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

**4.00 Présentation du président des activités de l'Ordre pour l'exercice financier 2022-2023 et du projet de rapport annuel**

Le président, M. Raymond Lagacé, d.d., fait la présentation des activités de l'Ordre pour l'exercice financier 2022-2023.

Il informe les membres des sujets tournant autour des trois thèmes suivants : innovation, évolution et collaboration. De plus, il présente le Tableau des membres 2022-2023 ainsi que les membres de l'équipe. Les sujets abordés sont les suivants :

**INNOVATION**

- projet de règlement de la formation continue obligatoire;
- révision du programme de formation initiale et de l'AEC – Pratique avancée de la denturologie;
- planification stratégique 2022-2025;
- loi 25.

**ÉVOLUTION**

- trois nouveaux comités : comité de gouvernance, comité d'audit et gestion des risques et comité des ressources humaines;
- trois nouvelles politiques : politique de placements de l'Ordre, politique de télétravail et politique de remboursement des dépenses;
- nouveau statut de membre : membre honoraire;
- nouveau poste : responsable des communications et de l'amélioration de l'exercice;
- stratégie visant à augmenter la notoriété et la visibilité de la profession sur les réseaux sociaux : « Vitamine B », nouvelle ressource, nouvelles composantes graphiques;
- reconnaissance des denturologistes : dossier actuel en attente;
- règlement sur les attestations de formation.

### **COLLABORATION**

- septembre 2022, premier congrès de la denturologie, en collaboration avec l'Association des denturologistes;
- octobre 2024, congrès où l'on soulignera les 50 ans de l'Ordre;
- bénévolat à l'Accueil Bonneau : importance de s'impliquer
- collaboration interprofessionnelle : table des présidents, Travaux des comités en lien avec l'écriture du Guide de la loi 15 (présidents/DG/experts), Congrès de la denturologie, CéLabration, Journées dentaires internationales du Québec; Participation à un panel réunissant les présidents des ordres professionnels du domaine buccodentaire ayant pour titre « La collaboration interprofessionnelle », organisé par l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec.

M. Raymond Lagacé répond aux questions des membres et on discute des différents sujets, entre autres :

On demande s'il est question d'offrir le programme dans une autre institution et M. Lagacé répond que des discussions à cet effet ont déjà été entamées avec le Cégep Édouard-Montpetit et que nous pouvons compter sur leur collaboration. À ce sujet, Mme Sonia Brochu mentionne que la première étape consiste en la révision du programme initial au ministère de l'Enseignement supérieur dont la demande a été faite par le Cégep.

On mentionne qu'il n'y a pas de contingentement et que le Cégep accepte presque tout le monde en denturologie.

Les autres points qui ont été discutés sont :

- faire connaître le programme;
- Salon national de l'éducation en octobre;
- amener de la notoriété à la profession;
- question sur une possible nouvelle cohorte AEC en 2024, M. Raymond Lagacé mentionne qu'il n'y aura pas de nouvelle cohorte avant l'automne 2024, mais qu'il y aura 30 nouveaux denturologistes finissants à l'AEC en décembre 2023.

### **5.00 Présentation et adoption des états financiers audités pour l'année se terminant au 31/03/23**

Tous les membres ont reçu, antérieurement, une copie des états financiers audités pour l'année se terminant au 31/03/23.

Mme Josée Charbonneau, CPA auditeur, présente les grandes lignes ainsi que les variations les plus importantes des états financiers au 31/03/23.

Une période de questions s'en suit.

Le président, M. Raymond Lagacé, d.d., remercie Mme Josée Charbonneau, CPA auditeur, pour sa présentation.

**6.00 Nomination des vérificateurs comptables pour l'année se terminant au 31/03/24**

**G23-473** M. Normand Bélanger, d.d., appuyé de Mme Diane Lefebvre, d.d., propose de nommer la même firme comptable « Giroux, Ménard, Charbonneau et Laprès s.e.n.c. », vérificateurs comptables pour l'année se terminant au 31/03/24.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

**7.00 Projet de résolution sur la cotisation 2024-2025**

Le projet de résolution concernant la cotisation 2024-2025 a déjà été envoyé aux membres 30 jours avant l'assemblée ainsi que le budget non audité 2023-2024 et les prévisions budgétaires 2024-2025.

***7.1 Rapport de la 1<sup>re</sup> consultation aux membres***

La directrice générale et secrétaire, Mme Sonia Brochu, mentionne qu'en date du 25 septembre 2023, elle n'avait reçu aucun commentaire.

***7.2 Commentaires des membres à l'assemblée***

Elle demande aux membres s'ils ont des commentaires concernant le projet de résolution sur la cotisation 2024-2025.

Aucune question des membres.

**8.00 Adoption des honoraires des administrateurs**

L'information concernant la rémunération actuelle des administrateurs élus a déjà été envoyée aux membres.

Le 09/06/23 le Conseil d'administration a adopté la résolution suivante :

**CA23-3759** M. Guy Boivin, appuyé de M. Guy Dugré, propose d'entériner le projet de rémunération des administrateurs élus pour l'année 2024-2025 suivant :

- Réunion du conseil d'administration et rencontres de comités : 35 \$ l'heure.
- Pour les membres dont leur lieu de résidence se situe entre 120 et 300 km du lieu de la rencontre, un per diem de 40 \$ leur sera accordé le jour des déplacements. Toutefois, aucun remboursement de repas ne sera accordé durant le temps de déplacement.
- Pour les membres dont leur lieu de résidence se situe au-delà de 300 km du lieu de la rencontre, un per diem de 80 \$ leur sera accordé le jour des déplacements. Toutefois, aucun remboursement de repas ne sera accordé durant le temps de déplacement.

- Indemnité au kilomètre, lors d'utilisation de la voiture personnelle : 0,59 \$.
- Indemnité au kilomètre pour le covoiturage, lors d'utilisation de la voiture personnelle : + 0,10 \$/km
  - La demande de covoiturage doit identifier les personnes qui effectuent le trajet ensemble.
- Lorsqu'un hébergement est effectué ailleurs qu'à un établissement hôtelier (parenté, ami, etc.) l'Ordre verse un montant forfaitaire de 35 \$ la nuit.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

**G23-474**

M. Daniel Léveillé, d.d., appuyé de M. Frédérick Boiusvert, d.d., propose que soit entérinée la résolution du Conseil d'administration, pour l'année 2024-2025, à savoir :

- Réunion du conseil d'administration et rencontres de comités : 35 \$ l'heure.
- Pour les membres dont leur lieu de résidence se situe entre 120 et 300 km du lieu de la rencontre, un per diem de 40 \$ leur sera accordé le jour des déplacements. Toutefois, aucun remboursement de repas ne sera accordé durant le temps de déplacement.
- Pour les membres dont leur lieu de résidence se situe au-delà de 300 km du lieu de la rencontre, un per diem de 80 \$ leur sera accordé le jour des déplacements. Toutefois, aucun remboursement de repas ne sera accordé durant le temps de déplacement.
- Indemnité au kilomètre, lors d'utilisation de la voiture personnelle : 0,59 \$.
- Indemnité au kilomètre pour le covoiturage, lors d'utilisation de la voiture personnelle : + 0,10 \$/km
  - La demande de covoiturage doit identifier les personnes qui effectuent le trajet ensemble.
- Lorsqu'un hébergement est effectué ailleurs qu'à un établissement hôtelier (parenté, ami, etc.) l'Ordre verse un montant forfaitaire de 35 \$ la nuit.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

**9.00 Adoption du salaire du président**

Le président, M. Raymond Lagacé se retire de la réunion.

L'information concernant le salaire actuel du président a déjà été envoyée aux administrateurs.

Le 09/06/23, le Conseil d'administration a adopté la résolution suivante :

**CA23-3760** M. David Auprix, d.d., appuyé de M. Jean-Sébastien Sirois, d.d., propose d'augmenter de 2 % le salaire du président pour l'année 2024-2025, soit le même pourcentage que l'augmentation de la cotisation, le fixant à 105 570 \$.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

**G23-475** M. Louis Pelletier, d.d., appuyé de M. Érik Furois, d.d., propose entérinée la résolution du Conseil d'administration de fixer le salaire du président, pour l'année 2024-2025, à 105 570 \$.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

M. Lagacé revient à la réunion.

#### **10.00 Cotisation spéciale**

M. Raymond Lagacé, d.d., mentionne qu'il n'y aura pas de cotisation spéciale cette année.

#### **11.00 Affaires nouvelles**

M. Raymond Lagacé et Mme Sonia Brochu informent les membres sur les sujets suivants :

##### *1. Formation continue obligatoire*

Le projet de règlement sur la formation continue obligatoire a été adopté par le CA le matin même du 29 septembre et un guide explicatif sera transmis aux membres.

##### *2. Loi 25*

L'Ordre travaille sur différentes politiques dont : la confidentialité, la gestion des incidents de sécurité et de confidentialité, etc. ainsi que sur la notion de consentement. On mentionne le fait que le Code des professions prévoit que les renseignements personnels des membres doivent être conservés par l'Ordre jusqu'à ce que ceux-ci aient atteint cent ans ou jusqu'à leur décès à condition d'avoir un règlement de l'Office des professions le permettant, mais que ce règlement n'existe pas. De plus, un travail d'inventaire sur les données personnelles des membres et des employé.es est en cours à l'Ordre.

On mentionne qu'il est possible qu'un guide soit élaboré pour aider les denturologistes à se conformer aux dispositions de la Loi 25.

On invite les membres à lire le prochain article du syndic qui sera publié dans le Présence, à cet effet.

##### *3. Rencontre Office des professions*

M. Lagacé et Mme Brochu ont rencontré Mme Dominique Derome, la nouvelle présidente de l'Office des professions qui était accompagnée de la vice-présidente, Mme Marielle Coulombe. On mentionne que Mme Derome a déjà été directrice générale à l'Ordre des hygiénistes dentaires, ce qui pourrait peut-être signifier une bonne écoute de sa part étant donné son passé dans le domaine buccodentaire. Ils lui ont fait part des projets et enjeux de l'Ordre ainsi que de la nécessité de prendre un médiateur dans le dossier en lien avec l'écriture du guide explicatif de la Loi 15.

4. *Modernisation du système professionnel*

Tous les ordres ont été interpellés par la ministre Sonia LeBel concernant la modernisation du système professionnel. À l'aide de l'Office des professions et du CIQ, ils ont consulté tous les ordres professionnels par le biais d'une collecte de données (17 questions) dont l'Ordre a déjà répondu. On mentionne aussi que des rencontres sont prévues à l'automne. De plus, il y a eu consultation auprès du public et les membres des ordres professionnels seront consultés à leur tour. Un Info-ODQ sera envoyé dès la semaine prochaine aux denturologistes afin de répondre à un questionnaire, et ce, en tant que professionnels.

5. *Réforme du ministère de la Santé*

La réforme du ministre Dubé concerne davantage le secteur public que privé, mais l'Ordre est présent aux rencontres.

De plus, on explique le *Programme de soins dentaires médicalement requis* mis sur pieds par le ministère de la Santé et des Services sociaux. Ce programme a été annoncé via l'Info-ODQ du 29/06/23 et on mentionne qu'il est encore possible de s'inscrire à ce programme.

6. *Groupe de travail sur l'inspection professionnelle*


On mentionne que les travaux en lien avec tout ce qui concerne l'inspection professionnelle ont débuté. Il s'agit d'un groupe de travail formé par M. Louis-Philippe Descôteaux, d.d., M. Christian Dugré, d.d., le président du comité d'inspection professionnelle, M. Pierre-Luc Duchesneau, d.d., Mme Sonia Brochu, Mme Linda Ducharme qui sont présents aux rencontres de ce comité.

On explique que ces rencontres visent à revoir le processus d'inspection et aussi les normes de pratiques en asepsie. On mentionne qu'un suivi sera fait éventuellement.

**12.00 Clôture**

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, le président demande la levée de la séance à 15 h 38.

.....  
Raymond Lagacé, d.d.  
Président

  
.....  
Sonia Brochu, M.Éd., M.A.P.  
Directrice générale et secrétaire